

## OBJETS ASSOCIÉS DES FOSSES DE LA GUERRE CIVILE EN ESPAGNE

Jimi Jimenez, Lourdes Herrasti, texte traduit de l'espagnol par Sophie Baby

UMR Sirice | « Les Cahiers Sirice »

2017/2 N° 19 | pages 41 à 54

ISSN 1967-2713

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-sirice-2017-2-page-41.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Jimi Jimenez *et al.*, « Objets associés des fosses de la guerre civile en Espagne », *Les Cahiers Sirice* 2017/2 (N° 19), p. 41-54.  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour UMR Sirice.

© UMR Sirice. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## Objets associés des fosses de la guerre civile en Espagne

Jimi JIMENEZ & Lourdes HERRASTI  
Texte traduit de l'espagnol par Sophie BABY

À partir des années 1980, après la chute des dictatures latino-américaines, des équipes scientifiques multidisciplinaires ont initié des travaux de recherche et d'exhumation des fosses communes issues des assassinats et disparitions forcées perpétrés par les États eux-mêmes. En Espagne, il faut attendre l'an 2000 pour que des équipes scientifiques et techniques se mettent à leur tour à exhumer les fosses communes datant de la guerre civile espagnole de 1936-1939. Ce travail d'exhumation s'est depuis poursuivi en Espagne et continue à se déployer ailleurs, dans un rayon d'action notablement plus large, là où ont été atteints les droits humains fondamentaux. S'il est vrai que, au fil des dernières décennies – et il ne pouvait en être autrement –, on a beaucoup parlé et écrit sur les restes osseux correspondant aux personnes exhumées, on a néanmoins peu parlé des objets associés, appelés les « autres restes », alors même que les effets personnels font partie tout autant de la vie que de la mort de leurs propriétaires et que l'objet revêt en soi une importance capitale.

En Espagne, ces objets sont dans ce qu'on appelle des « limbes ». Des limbes légaux et culturels qui font que l'archéologie du passé récent, surtout en ce qui concerne l'exhumation des restes humains, n'y est considérée ni comme un héritage patrimonial ni comme un enjeu juridique. Les objets récupérés dans les fosses communes de 1936 ne sont pas plus intégrés au patrimoine culturel, rien ne garantissant leur intégrité, qu'ils ne sont pris en charge par le domaine juridique, à cause de la prescription des délits commis il y a 80 ans qui oriente la justice espagnole<sup>1</sup> – à l'exception de certains éléments matériels, tels les

---

<sup>1</sup> Même si, d'après l'article 131 de la Loi organique 10/1995, du 23 novembre, du Code pénal, les crimes contre l'humanité et de génocide restent imprescriptibles alors que les délits ordinaires prescrivent au bout de 20 ans.

documents, les photographies ou les films, qui entrent pour leur intérêt patrimonial ou culturel dans le cadre d'une régulation minimale.

Fruit d'un coup militaire, la guerre d'Espagne dura plus de 32 mois entre 1936 et 1939 et fit beaucoup de victimes au sein de la population espagnole. Il s'agit bien sûr de personnes tuées, mais aussi de milliers de disparus, blessés, prisonniers, déplacés, réfugiés, exilés, orphelins, etc. Aux longs mois du conflit ont succédé des décennies d'une dictature fondée sur un contrôle extrême des citoyens au moyen de dispositifs répressifs utilisés en toute impunité. Dès lors, aux victimes directes du conflit armé, il faut ajouter les victimes des presque quarante années que dura la dictature imposée par les vainqueurs du conflit qui dévasta l'Espagne du XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, le nombre des victimes, issues des luttes clandestines de l'après-guerre que la dictature franquiste disqualifia en les présentant comme des actions criminelles commises par des bandes de délinquants, continua d'augmenter au-delà de la Seconde Guerre mondiale, disséminant ses traces à travers tout le pays.

Des centaines de milliers de victimes de ces moments complexes de l'histoire récente de l'Espagne, on estime, à la date d'aujourd'hui, que le nombre de personnes disparues qui seraient encore ensevelies dans des fosses communes se chiffre à plus de 100 000, réparties dans plus de 3 000 fosses. Une bonne partie de ces individus correspondrait au profil des victimes assassinées-disparues, à savoir ces personnes emmenées de force et dont on n'a plus jamais eu de nouvelles<sup>2</sup>. Dans de nombreux cas, on connaissait cependant officieusement leur destin final ; l'intervention scientifique vient corroborer ces hypothèses d'assassinats et ôter tout type de doute. C'est en octobre 2000 à Priaranza del Bierzo, un petit village de la province de León, qu'eut lieu la première exhumation promue par le petit-fils d'une victime, Emilio Silva, qui fit intervenir des experts pour prendre en charge les travaux techniques. Une équipe d'archéologues, d'anthropologues et de médecins légistes fut montée,

---

<sup>2</sup> Voir la déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée par les Nations unies le 18 décembre 1992, qui les définit ainsi: « des personnes sont arrêtées, détenues ou enlevées contre leur volonté ou privées de toute autre manière de leur liberté par des agents du gouvernement, de quelque service ou à quelque niveau que ce soit, par des groupes organisés ou par des particuliers, qui agissent au nom du gouvernement ou avec son appui direct ou indirect, son autorisation ou son assentiment, et qui refusent ensuite de révéler le sort réservé à ces personnes ou l'endroit où elles se trouvent ou d'admettre qu'elles sont privées de liberté, les soustrayant ainsi à la protection de la loi ».

suivant les modalités que d'autres équipes utilisaient dans l'exhumation de victimes provoquées par d'autres conflits, comme en Amérique latine<sup>3</sup>. C'est ainsi que naquit en Espagne l'Association pour la récupération de la mémoire historique (ARMH), point de départ de l'apparition de bien d'autres collectifs et de nombre d'enquêtes sur les atteintes aux droits de l'homme pendant la guerre civile espagnole. Le travail réalisé depuis lors sur tout le territoire est énorme, les chiffres le montrent : à ce jour, on a pu récupérer près de 8 000 victimes, réparties dans plus de 300 fosses.

Le ministère de la Justice a rendu publique, fin 2011, une carte des fosses communes. Cette carte a été réalisée à partir des informations fournies par certaines communautés autonomes, associations et collectifs qui travaillent dans le milieu de la mémoire historique, ainsi que grâce aux informations propres du ministère. Il s'agit, et c'est important de le souligner, d'un travail incomplet, de nombreux territoires n'ayant été représentés ni par des institutions ni par des associations et la recherche historique tout autant qu'archéologique ayant été quasi nulle. La cartographie regroupe néanmoins quatre grands groupes de fosses communes : les fosses exhumées, les fosses non exhumées et qui n'ont subi aucun type d'intervention, les fosses qui ont été exhumées à partir de 1958 et dont les restes ont été transférés au mausolée de Valle de los Caídos, situé à L'Escorial (proche de Madrid), et enfin les fosses qui ont disparu aujourd'hui, principalement à cause des changements paysagers.

À l'intérieur des tombes, aux côtés de ces nombreuses victimes, on a trouvé quantité de traces matérielles, témoins de la tragédie que subirent leurs porteurs. La typologie des objets récupérés dans chacune des tombes est directement liée à la typologie même de la fosse commune, elle-même reliée au caractère de la victime et à la nature de la mort. Or, les nombreuses victimes récupérées depuis cette année 2000 présentent une origine complexe et variée. Les assassinats extra-judiciaires, les exécutions suite à des procès sommaires, les morts au combat, les morts dans les prisons et camps de concentration, ou les victimes des bombardements et accidents n'aboutissent pas au même type de fosse. Les travaux réalisés montrent qu'il existe un pourcentage très élevé d'enterrements clandestins. Quatre grands groupes de fosses se

---

<sup>3</sup> Des exhumations officielles, clandestines ou non, ont eu lieu après la mort de Franco en 1975, mais elles ont été menées de façon empirique et anarchique.

distinguent alors, selon une typologie différente de celle proposée par la cartographie précédente : les fosses de combattants, les fosses de civils assassinés sommairement en dehors de toute décision de justice et de disparus, les fosses de personnes exécutées sur ordre judiciaire et les fosses d'individus décédés en situation d'incarcération pour « causes naturelles », selon la terminologie officielle. On pourrait complexifier encore la typologie en prenant en compte les lieux d'inhumation et leur intentionnalité : les champs de bataille, les tranchées, les restes apparus en superficie, les cimetières, etc.

Reste que l'objet qui accompagne la victime peut être déterminant pour expliquer la nature de la fosse. Il peut en effet contribuer à déterminer, dans les cas de trouvailles fortuites où l'on ne connaît *a priori* ni le contexte de la tombe ni la provenance des victimes qui s'y trouvent, s'il s'agit de restes de combattants ou de civils, d'hommes ou de femmes, d'enfants ou de vieillards, etc. La fonction de l'archéologue est alors de traiter l'objet sous l'angle de la culture matérielle, en documentant l'ensemble du processus.

### **Protocoles et méthodes d'exhumation**

À partir de la promulgation en Espagne, en 2007, de la loi connue sous le nom de « Loi de la mémoire historique », différents protocoles d'action dans le domaine des exhumations ont été mis en place dans le but d'unifier les différents travaux sur le terrain. Le plus connu est le protocole publié en septembre 2011 par le ministère de la Justice. Encore en vigueur, il n'a cependant pas de caractère contraignant et se présente comme une simple recommandation du gouvernement.

D'autres protocoles ont donc été adoptés par certaines communautés autonomes pour réguler sur leur territoire l'exhumation des fosses communes de la guerre civile. La plupart a opté pour réglementer les exhumations comme s'il s'agissait de n'importe quelle autre intervention archéologique, de même pour les restes matériels récupérés. Dans ces textes, seules quelques lignes font référence à ce type de restes non osseux, dans le cas où il n'y aurait pas d'identification positive de la victime. Les objets doivent être alors ré-inhumés avec leurs propriétaires. C'est ce que préconise le protocole d'exhumation publié par le gouvernement régional d'Aragon, après la loi de 2007, quand il établit que

« les objets qui apparaissent avec un individu identifié positivement pourront être réclamés par les membres de la famille, après dépôt d'une demande auprès de cette Direction générale [du Patrimoine culturel]. Dans le cas d'objets non réclamés, ceux-ci seront inhumés avec les restes de l'individu identifié comme leur propriétaire »<sup>4</sup>.

Ainsi, on néglige la possibilité d'autres restes ou preuves étrangères aux victimes. Comme par exemple les preuves balistiques qui apparaissent dans presque toutes les fosses communes ou ces éléments qui font partie de la fosse et qui ont été abandonnés par les bourreaux (bouchons de bouteille) ou les fossoyeurs improvisés (outils).

Il existe donc globalement un certain vide légal quant aux exhumations qui concerne aussi les restes matériels qui ne sont que dans de rares occasions pris en charge par les administrations. Le travail de récupération des objets associés aux tombes obéit, sur le terrain, au même traitement que celui appliqué aux autres restes : celui propre à l'archéologie conventionnelle, appliquée ici à l'archéologie du conflit ou archéologie des droits de l'homme. Si aucune différenciation n'est observable quant aux techniques et outils utilisés, les connaissances et l'expérience de l'archéologue comptent quand il s'agit de traiter les restes humains. De même, le travail postérieur en laboratoire suivra des voies différentes, tant pour les traces matérielles que pour les restes osseux. Là entre en jeu le travail du restaurateur et des spécialistes de la culture matérielle, étant donné que la plupart des objets sont étrangers à la quotidienneté du XXI<sup>e</sup> siècle.

Ensuite, dans les expositions qui ont été consacrées au conflit espagnol – parmi nombre de publications ou de films documentaires autant que de fiction – l'objet bénéficie d'une position privilégiée en ce qu'il fait le lien entre la science et l'humanité de la victime. Les objets sont en quelque sorte « l'habit » des restes osseux, qui servent à identifier son propriétaire même dans les cas où l'on ne connaîtra jamais son nom.

---

<sup>4</sup> Point 10, Protocolo de exhumación de restos humanos relacionados con la Guerra Civil dentro del Proyecto Amarga Memoria, 2008. <http://www.patrimonioculturaldearagon.es/temas-monograficos-amarga-memoria-fosas-comunes>.

## Typologie des objets

Si nous prêtons attention à la fonctionnalité des objets récupérés, nous pouvons distinguer quatre grands types d'objets :

- a) Personnels
- b) Professionnels
- c) Thérapeutiques
- d) Liés aux circonstances de la mort

Les objets personnels sont ceux qui permettent de distinguer leur porteur : des boucles d'oreille, une bague ou une boucle de ceinture peuvent être un moyen privilégié pour connaître l'identité d'une personne disparue.

Une activité professionnelle déterminée s'accompagne d'objets caractéristiques : les travaux de confection, du bois, de l'électricité notamment peuvent être associés à de nombreux objets exhumés.

Les objets thérapeutiques ou liés à une fonction médicale peuvent aussi apporter de précieuses informations sur la personne : lunettes, prothèses de tout type, flacons ou fioles de médicaments, etc.

Enfin, les objets liés aux traumatismes compatibles avec la mort violente rendue évidente par les restes osseux sont parfaitement bien représentés dans la plupart des fosses communes. Les éléments balistiques apportent l'information nécessaire à l'éclaircissement des circonstances de la mort : restes de mitraille, étuis de munition ou les projectiles eux-mêmes.



Cartouches de munition d'un fusil Mauser © Francisco Etxeberria (Departamento de Antropología. Sociedad de Ciencias Aranzadi)

### Objets associés : classification en fonction de la typologie de la tombe

Examinons maintenant de plus près la nature des objets associés trouvés en fonction de la typologie des fosses établie plus haut.

a) Les tombes issues de la répression à l'arrière correspondent principalement à des civils, de milieu rural, avec une forte composante de classes paysannes non propriétaires. Il s'agit majoritairement d'exécutions et de disparitions extra-judiciaires ayant eu lieu pendant les premières semaines après le coup d'État. La plupart de ces crimes n'ont toujours pas été résolus ni n'ont même fait l'objet d'une enquête. Les objets récupérés sont majoritairement des éléments personnels ou d'usage quotidien, comme par exemple des peignes, des briquets, des bagues, des boucles d'oreille, des épingles à chignon, des stylos, des montres à gousset ou des montres bracelets, etc.

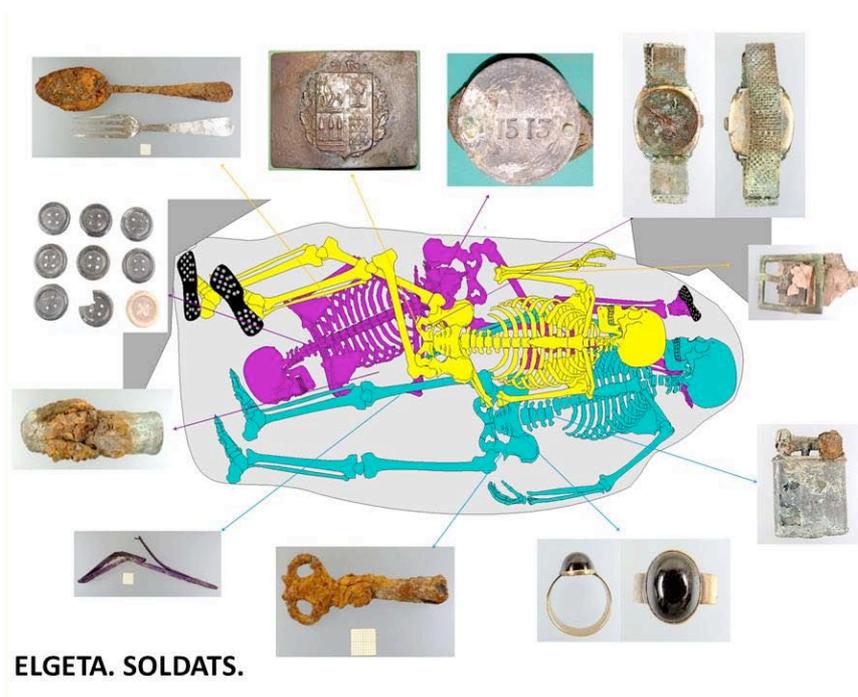
b) Dans les fosses des morts en détention dans des prisons, des camps de concentration ou des bataillons de travailleurs, la plupart des victimes sont mortes des suites de maladies caractéristiques de ces lieux

d'incarcération où dominaient le manque d'attention à la santé, une mauvaise alimentation, des conditions d'hygiène déplorables. Elles décédaient dans les infirmeries des centres de réclusion ou dans les hôpitaux pénitentiaires. Moins nombreux sont ceux qui, emprisonnés suite à une décision judiciaire, furent condamnés à la peine capitale et fusillés.

On les identifie souvent grâce aux objets propres aux tenues de prisonniers qu'ils portaient même si, généralement, parce que ces décès étaient enregistrés, c'est avant tout à partir de la documentation existante que l'on parvient à les identifier – documents pénitentiaires, policiers, militaires. On y trouve une description physique du détenu qui aide à interpréter l'apparition d'objets de type prothèses : prothèses oculaires, buccales ou des extrémités inférieures. Dans un cas exceptionnel, documentation et objet sont même réunis pour l'identification : il s'agit des décès survenus dans l'hôpital pénitentiaire de Pampelune. Nous y reviendrons.

Un groupe intermédiaire est constitué par ceux qui étaient détenus puis, une fois « mis en liberté », non seulement n'ont jamais atteint leur destination mais n'ont plus jamais été vus par personne. Ces « sorties » de prison ont concerné des milliers d'individus qui, sans être mis en cause par l'autorité judiciaire, ont fini par être assassinés et portés disparus. Ceux-là sont généralement restés peu de temps en centres de détention et ont été enterrés avec leurs effets personnels.

c) On trouve les fosses des combattants tant dans les cimetières des villages que dans les champs et les montagnes proches des lignes de front. Dans de nombreuses occasions, après les combats, les cadavres étaient rassemblés et enterrés dans des fosses ou même dans les tranchées devenues fosses improvisées. Il est également fréquent, encore aujourd'hui, de trouver des restes osseux et des effets personnels correspondant à des soldats sous des monticules très superficiels. Ces corps abandonnés sont restés cachés aux alentours du lieu de la mort, sans recevoir aucune sépulture. Les objets associés sont en général liés à l'attirail propre aux soldats, même s'il est fréquent de trouver des objets plus personnels comme des lames de rasoir, des montres, des objets de fumeur et autres.



Objets récupérés avec trois combattants à Elgeta (Gipuzkoa). Sur cette image, en suivant le sens des aiguilles du montre depuis le coin supérieur gauche, on trouve les objets suivants : une cuillère et une fourchette, une boucle d'une ceinture de l'armée basque, une place d'identification du combattant n°17513, une montre bracelet, une boucle de ceinture, un briquet à essence, une bague, une clef, un stylo, une mèche à essence et des boutons © Lourdes Herrasti (Departamento de Antropología. Sociedad de Ciencias Aranzadi)

### Objets spécifiques et identificateurs

Il s'agit ici des éléments qui rendent unique leur propriétaire au sein du groupe, que l'on pourrait classer de la façon suivante :

a) Les plaques d'identité. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'importance de connaître l'identité des soldats blessés ou décédés au cours d'une bataille a motivé la création d'un système d'identification avec des plaques métalliques qui se portaient suspendues au cou ou autour du poignet. Les soldats eux-mêmes craignaient de ne pas être identifiés après leur mort. Les plaques d'identification personnelle font donc partie d'une longue tradition dans toutes les armées, même si son usage se généralise au XX<sup>e</sup> siècle suite à la Première Guerre mondiale. Elles sont toujours

d'usage aujourd'hui et sont régulées par des dispositions concrètes qui prolongent l'idée d'origine.

L'usage de ces plaques permet de connaître d'emblée l'identité des cadavres et des blessés et d'enregistrer les faits, preuve à l'appui. Aujourd'hui, ces mêmes plaques servent encore à établir l'identité des restes humains récupérés dans les exhumations des fosses de la guerre civile espagnole. Cela a été le cas, par exemple, pour plusieurs exhumations réalisées au Pays basque.



Plaque d'identification au poignet, avec le n° 72865, qui correspondait au soldat Hilario Blanco Reguero © Lourdes Herrasti (Departamento de Antropología, Sociedad de Ciencias Aranzadi)

b) Bouteilles d'identité. Avec la même fonction que les plaques décrites ci-dessus, dans certains cas exceptionnels, les victimes furent enterrées avec des bouteilles de verre qui contenaient des informations sur l'identité de la personne décédée. C'est ce que l'on a découvert dans le cimetière de l'hôpital pénitentiaire de Pampelune, sur le mont Ezkaba, à quelques kilomètres du centre ville.

D'après certains documents, c'est un décret promulgué par l'armée putschiste qui comprenait cette obligation d'enterrer les soldats franquistes avec une bouteille. Le décret fut signé par le Généralissime Franco le 22 janvier 1937, avec une portée générale et contraignante. Il

existe ainsi d'autres exemples dans les fosses de Gurb (Barcelone) et de Paterna (Valence). Cependant, l'usage systématique de ce type de bouteilles ne s'est retrouvé que dans le cas de l'hôpital de Pampelune. À l'intérieur devait se trouver l'information nécessaire pour une identification correcte du soldat tué en cas d'hypothétique et prompte exhumation.



Tombes individuelles avec des bouteilles qui contenaient le document d'identification  
© Francisco Etxeberria (Departamento de Antropología. Sociedad de Ciencias Aranzadi)

c) Prothèses. Les éléments non-organiques qui ont remplacé à un moment donné certaines parties du corps de leurs propriétaires peuvent être d'une grande valeur dans les travaux d'identification. Celle-ci sera rendue possible à partir du moment où l'on obtient des informations sur la biographie de la victime, qu'elles soient de type oral, documentaire ou graphique. Pour la période qui nous occupe, il n'existe pas de dossiers médicaux, de registres dentaires ou tout autre type de document qui puisse servir à reconstruire l'histoire des individus.



Prothèse sur le maxillaire supérieur (Fosa de Elia, Navarra) © Lourdes Herrasti  
(Departamento de Antropología. Sociedad de Ciencias Aranzadi)

d) Activité professionnelle. Il s'agit ici d'objets de petite taille qui correspondent à diverses professions et qui sont recueillis à l'intérieur des tombes. Ils peuvent apporter une information de grande valeur pour le travail d'identification de la victime ou du groupe qui l'accompagne.

Il est fréquent de retrouver des objets liés à l'écriture comme des crayons, des gommes, des stylos à plumes, des encriers, etc. qui peuvent évoquer des professions avec un niveau intellectuel plus élevé tels les instituteurs ou le personnel administratif. On retrouve aussi des éléments liés aux travaux du bois, de l'électricité ou du fer, comme par exemple un mètre de charpentier (double), un crayon de menuisier, des isolants électriques, des poinçons, etc. Dans certains cas, on a pu reconnaître des objets liés au domaine religieux, qui ont contribué à démontrer la présence de personnalités très religieuses ou de personnel ecclésiastique. Médailles de la Vierge, crucifix, scapulaires, rosaires ou restes de tissus correspondant à des soutanes nous disent beaucoup sur leurs porteurs.

Dans d'autres cas, le vêtement a été un élément de différenciation. L'apparition de boutonnages d'uniforme ou de galons, de bottes, de blousons ou d'insignes est une donnée suffisante pour orienter la quête d'une identité.

Comme dans de nombreux autres pays, l'Espagne de ces années maintenait une nette séparation entre les sexes et ce, de façon encore plus visible qu'aujourd'hui. Dans les tombes où l'on dispose de très peu



capitale pour l'identification des victimes et l'enquête sur les faits, qui sont deux des objectifs principaux de ce travail. En ce sens, les experts qui se consacrent depuis longtemps à ce type de travail de récupération sont conscients de ce que les objets récupérés dans les fosses communes peuvent être les protagonistes de nouvelles études au-delà de la simple identification des victimes. Néanmoins, l'objet continue à être relégué au second plan derrière le reste osseux et, par conséquent, à être considéré comme un matériel subsidiaire.